

Répulsif chiens et chats 500 ml



Ce répulsif a un effet préventif et curatif, il est idéal pour éloigner efficacement les chats et chiens des murs, murets, jardinières, poteaux, jantes de voitures... et permet ainsi d'éviter les dégradations et salissures. K.PRO répulsif chats et chiens agit sur l'odorat et ne présente aucun risque pour les animaux.

Avantages produit

Eloigne les chiens et chats des murs, murets...
Effet préventif et curatif
Action immédiate
Evite les dégradations et salissures
Ne présente aucun risque pour les animaux

CODE PRODUIT 3241

GENCODE 3365000032411

FAMILLE 410 INSECTICIDE

Profondeur UV cm : 5,1

Largeur UV cm : 11,1

Hauteur UV cm : 25

Poids Brut UV Kg : 0,6

Poids Net UV Kg : 0,501

Contenance 500 ml

LIEN VIDEO

MODE D'EMPLOI

Agiter avant utilisation. Pour les bas de murs, portes et poubelles : pulvériser sur une hauteur de 30 cm environ, à raison d'une pulvérisation (soit 0,5ml) pour 2m². Pour les pots et les balconnières : pulvériser directement sur les pots en évitant le contact avec le feuillage. Pour stopper l'efficacité répulsive, rincer les surfaces traitées.

RECOMMANDATION

Renouveler le traitement tous les 5 jours jusqu'à ce que les désagrèments aient totalement cessé. Ne pas appliquer sur le marbre et la soie. Toujours faire un essai sur une partie cachée pour vérifier la bonne tenue du matériau.

Caractéristiques environnementales de l'emballage



% de matière recyclée	61
Possibilité de réemploi*	non applicable à cette catégorie de produit
Recyclabilité	information bientôt disponible
Présence de substances dangereuses (SVHC)**	NO
Nom de la substance dangereuse (SVHC)**	NO
Présence de perturbateurs endocriniens	NO
Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

* Un emballage réemployable est un emballage conçu pour faire l'objet d'au moins une deuxième utilisation :
 - pour un usage de même nature que celui pour lequel il a été conçu, et dont le réemploi ou la réutilisation est organisé par ou pour le compte du producteur.
 - ou en étant rempli au point de vente dans le cadre de la vente en vrac, ou à domicile s'il s'agit d'un dispositif de recharge organisé par le producteur, est réputé être réemployé.

** - substances extrêmement préoccupantes inscrites sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006 et publiée conformément à l'article 59, paragraphe 10, du règlement (CE) no 1907/2006 ;
 - substances présentant un niveau de préoccupation comparable aux substances extrêmement préoccupantes qui ne sont pas sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006. La liste de ces substances et sa mise à jour sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement après avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Caractéristiques environnementales du produit



Incorporation de matières recyclées	PRODUIT NE CONTENANT PAS DE MATIERES RECYLCEES
Recyclabilité	NO
Présence de microfibre plastique	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de métaux précieux*	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de terres rares	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de substances dangereuses	NO
Nom de la substance dangereuse (SVHC)**	NO
Présence de perturbateurs endocriniens	NO
Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

* Cette obligation s'applique uniquement aux produits soumis à REP mentionnés aux 5° (équipements électriques et électroniques) et 15° (voiture, camionnette, véhicule 2,3 et 4 roues) de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement.

Un dosage correct permet de réaliser des économies et de réduire l'incidence du produit sur l'environnement

Caractéristiques produit

Usage:	Répulsif	Support :	Chats Chiens
Utilisation :	Extérieur	Outils d'application :	NC
Rendement :	NC	Aspect :	LIQUIDE
Nettoyage des outils :	NC	Contact alimentaire :	NO
Date de péremption DDP :	5 ans	Date DLUO	NC
Pays d'origine :	FR	Rémanence :	5 jours
Nomenclature douanière	38089990	Craint le gel :	01

01 - Craint le gel
 02 - Modifié par le gel
 03 - Pulvérisation modifiée par le gel
 04 - Ne craint pas le gel
 NC - non concerné

Données réglementaires

COMPOSITION DETERGENT	NC
PICTOGRAMME:	SGH07
MENTION D'AVERTISSEMENT:	ATTENTION
PRODUIT DANGEREUX :	YES
PHRASE P :	P102 P280 P302+P352 P312 P333+P313 P501
PHASE H :	H317
PHRASE EUH :	NC
BIOCIDES :	YES
N°AMM BIOCIDES	NC
PHYTOSANITAIRE :	NO
EMISSION DANS L'AIR :	NC
BOUCHON DE SECURITE :	NO
PH:	7,1
PHASE AQUEUSE - PHASE SOLVANTE :	Aqueuse
TRIMAN	NO
N° TP :	TP N°19
PHRASE DE DANGER	Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.
PHRASE BIOCIDES	Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit
PHRASE POUR LES PROFESSIONNELS	NC
LIEN FDS :	https://www.quickfds.com/fds/1176782-63199-29500-013048
ETIQUETTE PRODUIT:	



Des solutions adéquates pour lutter contre tous les types de nuisances, développées d'après l'étude de comportement animalier.

RÉPULSIF CHATS CHIENS

Effet préventif et curatif. Action immédiate. Idéal pour application sur des surfaces verticales. Éloigne efficacement chats et chiens des murs, murets, jonchées, poteaux, joints de voitures... et permet ainsi d'éviter les dégradations et salissures. Le répulsif chats et chiens agit sur l'odorat et ne présente aucun risque pour les animaux. Ne tache pas.

UTILISATION

- Agiter avant utilisation. • Pour les bas de murs, portes et poubelles : pulvériser sur une hauteur de 30 cm environ, à raison d'une pulvérisation (soit 0,5 ml) pour 2 dm².
- Pour les pots et les balconnières : pulvériser directement sur les pots en évitant le contact avec le feuillage. Pour stopper l'efficacité répulsive, rincer les surfaces traitées.

RECOMMANDATIONS

- Renouveler le traitement tous les 5 jours jusqu'à ce que les désagréments aient totalement cessé. • Ne pas appliquer sur le mortier et la colle. • Toujours faire un essai sur une partie cachée pour vérifier la bonne tenue du matériau.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI : ATTENTION. Contient : 2-METHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE, 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE. Peut provoquer une allergie cutanée. Tenir hors de portée des enfants. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :** Laver abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Éliminer l'emballage et son contenu en accord avec la réglementation nationale en vigueur. L'emballage souillé et le produit non utilisé doivent être éliminés en déchetterie. Ce produit contient un biocide conservateur (TP6) : benzisothiazolinone, methylisothiazolinone.

COMPOSANTS : Contient : GERANIDOL, (CAS 106-24-1), 0.40 g/kg. CYMBOPGON WINTERKUNTS OIL, FRACTIONATED, HYDRATED, CYCLIZED, (CAS 1245629-89-4), 6.80 g/kg. Produit biocide répulsif (TP19).

Type de préparation : Autre Liquide (AL).

Date de péremption et N° de lot : voir inscription sur l'emballage.

500 ml

Service gratuit + prix appel

S.A.S. BRUNEL - CS 80206
F 59445 WASQUEHAL cedex
www.kpro-insecticides.com

 **Fabriqué en France**



 3 365000 032411



0 806 601 101
Service gratuit
+ prix appel

Siège social : 16, rue Harald Stammbach - CS 80206 - F 59445 WASQUEHAL Cedex
SAS BRUNEL CHIMIE DERIVES au capital de 591 600 € - Tél. standard : 03 20 43 21 80 - Fax : 03 20 43 21 90 - www.groupe-altair.com
Usine & Entrepôt logistique : Rue du Mont de Templemars - Z.I. A - 59139 NOYELLES LES SECLIN - Tél. standard : 03 20 19 13 20
SIRET 378 517 148 000 52 - APE 2041 Z - RCS Lille Métropole B 378 517 148 - CEE TVA FR 04 378 517 148

